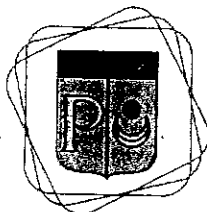


Département de la Haute-Garonne

Mairie de LAPEYROUSE-FOSSAT
2, Promenade de l'Esplanade
31180 Lapeyrouse-Fossat



contact@lapeyropuse-fossat.fr

☎ 05 62 22 97 22

📠 05 61 74 84 61

ARRÊTÉ PERMANENT N°4/2022

PORTANT AUTORISATION DE STATIONNER RUE GUITARD

La Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

- Vu les articles L.2212.1, L.2212.2 et L.2212.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant qu'il est nécessaire de faciliter le stationnement des riverains rue Guitard,

ARRETE

Article 1er: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 126/2018 du 05 novembre 2018.

Article 2: Le stationnement rue Guitard angle place de l'Eglise est autorisé.

Article 3: Les Services Techniques communaux procéderont à l'effacement de l'interdiction matérialisée au sol.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise pour attribution, à la Gendarmerie de CASTELGINEST et à la Police Municipale de LAPEYROUSE-FOSSAT, chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lapeyrouse-Fossat le 21 janvier 2022

Le Maire
Corinne GONZALEZ



Formalité de publicité effectuée sur site le 21/10/22 Page 1/1